

CONTRAT DE REPRISE OPTION FEDERATION
Matières issues de la collecte sélective

Avenant 1 : Révision des conditions tarifaires

ENTRE :

La communauté de Communes de la Domitienne
domiciliée 1 avenue de l'Europe 34370 Maureilhan

Représentée par **Alain CARALP** en qualité de Président

D'une part

Ci-après nommé « la collectivité »

ET

la **société PAPREC France**, 7 rue du docteur Lancereaux 75008 PARIS, portant le SIRET 33305028400186, représentée par Monsieur Olivier BEAU, Directeur Département Collectivités, dûment habilité,

D'autre part,

Ci-après nommé « le repreneur »

Etant rappelé ce qui suit :

La collectivité a confié, par contrat signé en date du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 12 mois, renouvelable deux fois, au repreneur la reprise des Plastiques issus de la collecte sélective.

Les conditions de reprise s'améliorant, il est proposé de revoir les conditions tarifaires

En conséquence, les parties ont convenu de ce qui suit :

ARTICLE 1 : CONDITIONS TARIFAIRES

Les nouvelles conditions tarifaires de reprise sont

Qualité	Prix de reprise Septembre 2024	Prix plancher
PETC	450 € / tonne	200 € / tonne

Qualité	Prix de reprise Septembre 2024	Prix plancher
JRM 1.11	122 € / tonne	80 € / tonne

La révision des prix sera effectuée tous les mois en tenant compte de l'évolution économique par application des indices ci-après définis :

Qualité	Indexation
PET CLAIR BF ECT	UN PET Clairs - Q0880 – 01-2-12, 01-2-13 (Q0/Q4) et UN 07-02-30 (Q7)

Qualité	Indexation
1.11	COPACEL, 1.11 « Papiers graphiques triés pour désencrage »

Les prix sont indexés sur la mercuriale précitée et évoluent selon la formule de variation suivante

$$PM = PM-1 + VM \text{ PM}$$

- PM : Prix de reprise du mois
- PM-1 : Prix du mois précédent
- VM : Variation de la mercuriale

ARTICLE 2 : DATE D'APPLICATION.

L'avenant rentre en vigueur au 1^{er} septembre 2024.

ARTICLE 3 — AUTRES CONDITIONS

Toutes les clauses et conditions du contrat de reprise visé en préambule non contraintes aux présentes restent et demeurent avoir plein effet.

Fait en 3 exemplaires originaux à Paris, le 30/09/2024

Pour **PAPREC**
Le Directeur
Monsieur Olivier BEAU,

Pour
Le Président